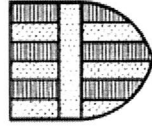


PREAVIS NO 08/12/24 DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL

BUDGET COMMUNAL 2025



Municipalité de Vufflens-le-Château

PAGES :	1	à	9	PREAVIS DE LA MUNICIPALITE
	A			TABLEAU AUTONOMIE FINANCIERE
	B			TABLEAU DES CREDITS VOTES
	C			PLAN D'INVESTISSEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2021-2026
	D			DETAIL DU BUDGET D'EXPLOITATION : BUDGET / COMPTES (pages 1 à 18)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera ainsi plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation. Il a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses.

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes devront franchir le pas et passer au MCH2. Une vingtaine de communes dites « pilotes » tient déjà ses comptes en MCH2 depuis le 1^{er} janvier 2024. Une période transitoire de trois années est ensuite prévue durant laquelle les communes et associations de communes vaudoises pourront soumettre leurs comptes selon le PCV ou selon le MCH2. Dès l'exercice 2027, les bases légales cantonales ne permettront plus aux communes de tenir leurs comptes en MCH1. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux nouvelles exigences MCH2.

Notre commune a choisi son année de passage au MCH2 en 2025 et s'est engagée à présenter ses comptes selon le nouveau référentiel comptable dès le 1^{er} janvier 2025. De ce fait, le budget 2025 a été établi selon les normes MCH2 en vigueur et une lecture comparative entre les comptes 2023 et le budget 2024, établis selon les normes MCH1, et le budget 2025 établi selon les normes MCH2 n'est pas évidente.

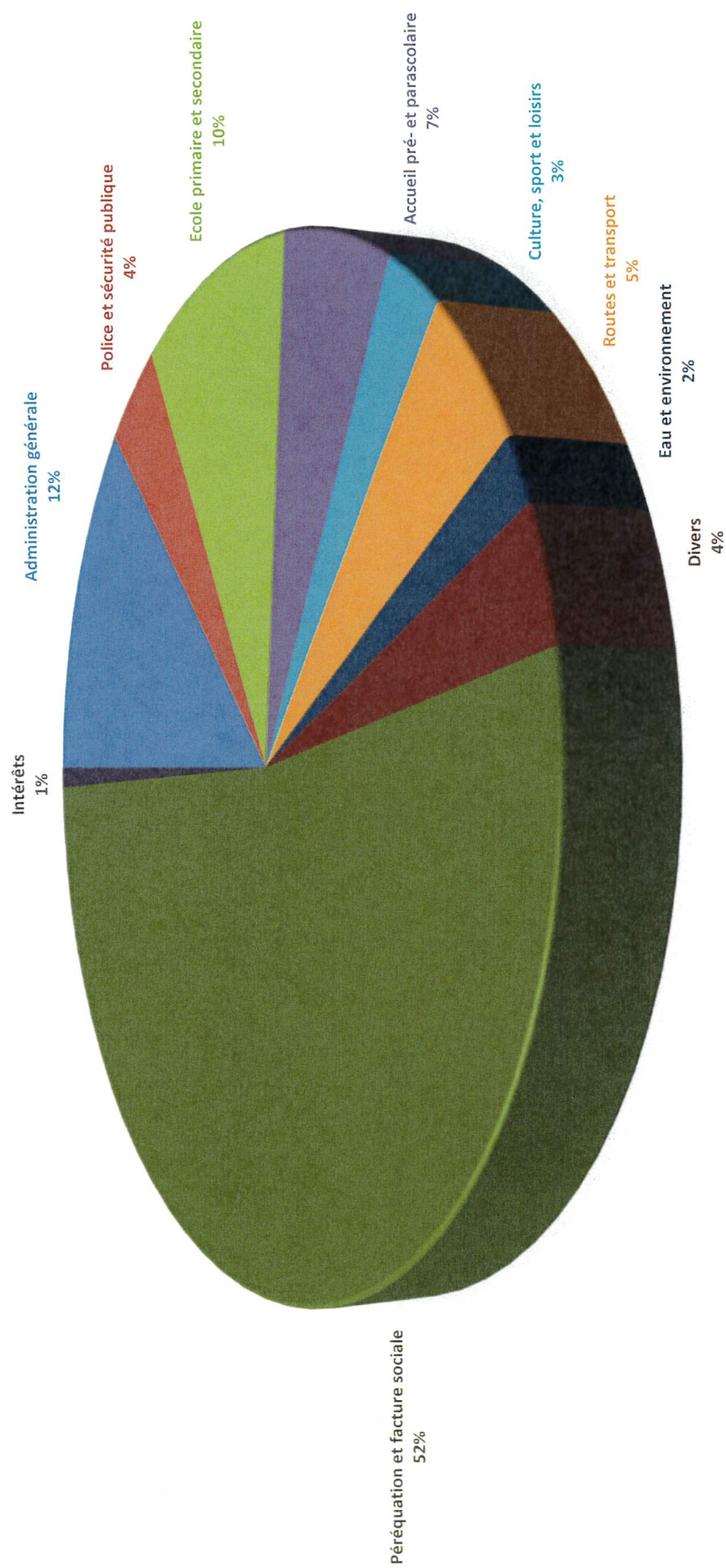
Le budget 2025 présente un excédent de charges de CHF 278'395.-, en baisse de CHF 283'629.- par rapport au budget 2024. Cette baisse s'explique principalement par une baisse des charges cantonales (péréquation et facture sociale).

Les recettes fiscales (impôt sur le revenu/fortune personnes physiques) ont été budgétées en augmentation de 3.2%.

Au niveau des charges, nous constatons une très faible hausse étant donné la baisse significative des charges cantonales.

		Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Revenus				
0	Administration générale	355 900.00	245 400.00	277 165.35
1	Ordre et sécurité publique	600.00	200.00	7 513.00
2	Formation	277 655.00	277 342.00	207 126.88
3	Culture, sport et loisirs	7 500.00	6 200.00	11 395.50
5	Prévoyance sociale	-	-	-
6	Trafic et télécommunications	-	-	2 000.00
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	291 700.00	287 500.00	409 960.05
8	Economie publique	17 500.00	13 800.00	15 741.40
9	Finances et impôts	4 561 806.00	4 317 400.00	4 567 588.05
Total		5 512 661.00	5 147 842.00	5 498 490.23
Charges				
0	Administration générale	959 470.00	825 850.00	769 510.38
1	Ordre et sécurité publique	186 408.00	224 168.00	229 656.05
2	Formation	859 278.00	742 437.00	663 562.43
3	Culture, sport et loisirs	156 050.00	135 324.00	130 514.19
5	Prévoyance sociale	232 300.00	204 200.00	160 564.40
6	Trafic et télécommunications	256 000.00	246 600.00	368 537.41
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	390 000.00	401 700.00	508 094.75
8	Economie publique	71 700.00	29 100.00	38 550.25
9	Finances et impôts	2 679 850.00	2 900 487.00	2 628 507.29
Total		5 791 056.00	5 709 866.00	5 497 497.15
Résultat, excédent des revenus (+), excédent des charges (-)		-278 395.00	-562 024.00	993.08

RÉPARTITION DES CHARGES NETTES 2025



NOUVELLE PEREQUATION INTERCOMMUNALE (NPiV) DES 2025

Péréquation

Participation versée, acomptes provisoires
Décompte définitif 2023 provisoire
Décompte définitif année précédente

Total

Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
1 675 872.00	1 282 698.00	1 189 516.00 -16 445.00 5 471.00
1 675 872.00	1 282 698.00	1 178 542.00

Facture policière

Participation versée, acomptes provisoires
Décompte définitif 2023 provisoire
Décompte définitif année précédente

Total

Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
130 373.00	166 490.00	162 040.00 -83.00 -6 380.00
130 373.00	166 490.00	155 577.00

Participation à la cohésion sociale

Participation versée, acomptes provisoires
Décompte définitif 2023 provisoire
Décompte définitif année précédente

Total

Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
855 971.00	1 578 189.00	1 431 669.00 3 657.80 -214 531.00
855 971.00	1 578 189.00	1 220 795.80

Au budget 2025 figurent les acomptes calculés par le Canton selon la nouvelle péréquation intercommunale (NPiV) qui s'élèvent au total à CHF 2'662'216.- en baisse de CHF 365'161.- par rapport au budget 2024.

RECETTES-CHARGES AFFECTEES

Déchets urbains

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Taxes déchets	97 860.00	97 900.00	96 212.75
Charges	101 300.00	101 300.00	101 675.70
Prélèvement sur les financements spéciaux	-3 440.00		-384.20
Total	0.00	-3 400.00	-5 078.75
Couverture en %	100%	97%	95%

Réseaux d'égouts, d'épuration

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Taxes d'épuration	155 900.00	164 600.00	227 753.60
Charges	158 800.00	172 000.00	129 724.32
Attribution aux financements spéciaux			98 029.28
Prélèvement sur les financements spéciaux	-2 900.00		
Total	0.00	-7 400.00	0.00
Couverture en %	100%	96%	100%

Aucune augmentation des taxes n'est prévue pour 2025. Les domaines des déchets urbains et d'épuration doivent être autofinancés par les taxes affectées à hauteur d'environ 95% (selon le règlement des taxes d'épuration).

RECETTES FISCALES

	<u>Budget 2025</u>	<u>Budget 2024</u>	<u>Comptes 2023</u>
Impôt sur le revenu	3 000 000.00	2 900 000.00	2 810 778.50
Impôt sur la fortune	1 000 000.00	960 000.00	887 163.30
Impôt sur le bénéfice-capital personnes morales	10 000.00	10 000.00	32 946.60
Impôt foncier	216 000.00	216 000.00	214 246.00
Autres recettes - impôts	231 000.00	231 000.00	336 199.35
TOTAL	<u>4 457 000.00</u>	<u>4 317 000.00</u>	<u>4 281 333.75</u>

Les recettes d'impôt sur le revenu et la fortune ont été adaptées en prévoyant une hausse de 3.2%.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis no 08/12/24 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget de l'année 2025 tel qu'il vous est présenté et qui fait apparaître un excédent de charges de CHF 278'395.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


P. Siegwart

La Secrétaire :



M. Champod



AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 2 décembre 2024.

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 2 décembre 2024 avec les amendements suivants :

1. De diminuer les valeurs pour les comptes suivants:

- 87100.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules de CHF 40'000.-, soit un nouveau montant de CHF 0.- au lieu de CHF 40'000.-

2. D'adopter le budget ordinaire amendé de la Commune pour 2025 présentant un excédant de charge de CHF 238'395.-

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :



Ph. Stalder

Le Secrétaire :



A. Etchegaray

AUTONOMIE COMMUNALE	BUDGET 2025	BUDGET 2024	COMPTES 2023
RECETTES FISCALES NETTES	4 451 000	4 257 400	4 241 647
Charges cantonales			
Péréquation	-1 675 872	-1 282 698	-1 178 542
Participation à la cohésion sociale	-855 971	-1 578 189	-1 220 796
Facture policière	-130 373	-166 490	-155 577
Transports publics	-106 000	-111 000	-95 467
OSP Venoge orientation professionnelle	-1 300	-1 300	-1 171
Sous-total	-2 769 516	-3 139 677	-2 651 553
Diverses associations intercommunales			
ASIME Enseignement primaire et secondaire	-482 878	-415 537	-407 796
ARASMAC Prestations sociales	-5 300	-8 200	-6 106
AJEMA + FAJE Accueil de jour des enfants	-4 500	-4 500	-59 673
La Vuflflantine UAPE	-100 000	-92 000	-84 973
La Vuflflantine CVE	-216 000	-185 000	-90 000
SIS Morget Service incendie et secours	-30 100	-31 812	-32 909
PCI Protection civile	-18 935	-18 866	-18 074
Sous-total	-857 713	-755 915	-699 530
TOTAL CANTON & ASSOCIATIONS	-3 627 229	-3 895 592	-3 351 082
AUTONOMIE FINANCIERE	823 771	361 808	890 565
	18.51%	8.50%	21.00%

ETAT DES CREDITS VOTES PAR LE CONSEIL ET AMORTISSEMENTS

Compte	Préavis no	Libellé	Crédits accordés	Investiss. Réels	Prélvt fonds travaux futurs	Amort. 2024	Début	Fin
91417	03/03/97	Séparatif EC-EU RC 67	1 110 000.00	941 726.75		22 000.00	1998	2027
91418	13/12/11 01/03/12	Collecteurs EC-EU chemins de la Balle et du Curbit	236 000.00	234 576.85		6 500.00 1 300.00	2012 2012	2043 2043
91418.2	04/06/14	Collecteurs EC-EU chemins Glacière et Balle	696 000.00	654 456.82		15 500.00 6 200.00	2014 2014	2045 2045
91422	04/06/19	Chemin de Fontenailles réfection	280 000.00	212 483.51		5 200.00 1 900.00	2020 2020	2049 2049
91418.4	05/06/21	Remplacement des collecteurs EC-EU Au Carolet - chemin des Vignes	350 000.00	333 628.00		11 700.00	2022	2052
91431.1	12/12/21	Crédit d'étude - Avant-projet crèche	20 000.00	10 770.00		-		
91431.2	01/04/22	Crédit de construction d'une crèche	1 200 000.00	1 716 384.90		58 000.00	2023	2053
91431.2	05/06/24	Crédit supplémentaire construction crèche	126 000.00					
	01/04/24	Amélioration thermique Maison de Commune	210 000.00	0.00		7 000.00	2025	2055
	06/06/24	Séparatif du réseau d'assainissement Curbit, Banniaz, route de Village	600 000.00	0.00		0.00	2026	2056

PLAN D'INVESTISSEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2021-2026

Projets	Plan	Coûts actualisés	Financement	2022	2023	2024	2025	2026
Routes								
Bâtiments								
Rénovation / chauffage maison de commune	100 000	310 000	Emprunt			210 000	100 000	
Construction crèche (pré-scolaire)	1 000 000	1 204 000	Emprunt + Liquidités	500 000	500 000	204 000		
Assainissement du collège (de 4 à 6 classes)	1 000 000	1 000 000	Emprunt					1 000 000
Création d'une UAPE (84 places)		1 000 000	Emprunt					1 000 000
Epicerie produits terroir/café	500 000	56 000	Emprunt					56 000
Voirie/égouts								
Réparations, changements de conduites	600 000	630 000	Emprunt		30 000	600 000		
Autres								
Remplacement véhicule	50 000	50 000	Liquidités				50 000	
Total des investissements								
	3 250 000	4 250 000		500 000	530 000	1 014 000	150 000	2 056 000